

Conseil Municipal du 30 mars 2017

Synthèse délibération n° 2017 – 013

Objet : Compte Administratif de la commune – année 2016

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un total de 7 316 032.09 € se répartissent ainsi

Dépenses de fonctionnement (€)	BP 2016	Mandats	Charges Rattachées	Dépenses 2016	%
011- Charges à caractère général	2 033 222,00	1 778 533,32	219 200,41	1 997 733,73	27,3%
012- Charges de personnel, frais assimilés	4 174 424,00	4 174 343,19	0,00	4 174 343,19	57,1%
014- Atténuation de produits	70 000,00	68 267,39	0,00	68 267,39	0,9%
65- Autres charges de gestion courante	673 261,00	671 614,78	0,00	671 614,78	9,2%
Total des dépenses de gestion courante	6 950 907,00	6 692 758,68	219 200,41	6 911 959,09	
66- Charges financières	310 000,00	308 998,76	0,00	308 998,76	4,2%
67- Charges exceptionnelles	200 235,00	441,00	0,00	441,00	0,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 461 142,00	7 002 198,44	219 200,41	7 221 398,85	
023- Virement à la section d'investissement	844 244,28				
042- Transfert entre sections	115 000,00	94 633,24			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	959 244,28	94 633,24			
TOTAL	8 420 386,28	7 096 831,68	219 200,41	7 316 032,09	

Dépenses à caractère général

Ces dépenses sont en fort retrait par rapport au budget voté en février 2016, le pilotage de ces dépenses ayant été rapproché :

Achats Prestations services	6042	-33 191.48
Energie électricité	6612	-13 723.44
Chauffage urbain	60613	-45 923.65
Contrats prestations services	6011	-11 840.00
Maintenance	6156	-4 560.74
Divers	6228	-8 182.49
Concours divers cotisations	6281	-5 054.92

Ces économies ont été reprises en tout ou partie lors des décisions modificatives afin d'abonder les projets durant l'année.

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont représenté 4 174 343,19 €, soit 57.1% du total des dépenses de fonctionnement dont près de 170K€ de dépenses liées au portage des personnels de l'office du tourisme par la ville d'Auvers qui en a été remboursée intégralement.

Dont :	Rémunérations titulaires	1 503 026,73 €
	Rémunérations non titulaires	841 877,59 €
	Cotisations URSSAF	502 638,74 €
	Cotisations caisse retraite	492 810,24 €

Les recettes de fonctionnement d'un montant total 8 567 356,07 € se répartissent ainsi

Recettes de fonctionnement (€)	BP 2016	Titres	Produits rattachés	Recettes 2016	%
013- Atténuation de charges	46 000,00	57 244,71	0,00	57 244,71	0,7%
70- Produits des services	723 901,00	672 149,83	41 800,00	713 949,83	8,3%
73- Impôts et Taxes	5 009 024,00	4 921 556,26	210 419,84	5 131 976,10	59,9%
74- Dotations et participations	1 825 935,00	1 689 141,13	202 485,24	1 891 626,37	22,1%
75- Autres produits de gestion courante	25 000,00	35 801,17	0,00	35 801,17	0,4%
Total des recettes de gestion courante	7 629 860,00	7 375 893,10	454 705,08	7 830 598,18	
76- Produits financiers	170,00	157,50	0,00	157,50	
77- Produits exceptionnels	420 653,22	321 132,33	245 000,00	566 132,33	
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 050 683,22	7 697 182,93	699 705,08	8 396 888,01	
042- Transfert entre sections	170 468,06	170 468,06			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	170 468,06	170 468,06			
TOTAL	8 221 151,28	7 867 650,99	699 705,08	8 567 356,07	

L'excédent de fonctionnement 201 est de 1 251 323,98€ porté à 1 450 558,96€ avec intégration du résultat reporté de 199 235€ destiné à financer la liquidation du budget d'assainissement communal.

Ce résultat exceptionnel est lié :

Pour moitié environ à la perception de la seconde partie de la dotation de solidarité communautaire sur 2016 (190K€ améliorant le produit des services), ainsi que du montant de la liquidation de la CCVOI qui apporté à la ville d'Auvers un produit exceptionnel de 470K€.

L'autre moitié est liée aux efforts qui, comme les années passées, ont porté sur les charges générales, mais aussi sur l'amélioration du produit des services, ainsi que des participations pour la politique périscolaire et de la jeunesse qui a été abondée par la CAF et de l'appui du FSRIF qui a été de nouveau en hausse d'environ 50K€ sur le budget voté.

Les aléas liés à l'intégration de la commune à la CCSI et à la définition de l'attribution de compensation calculée par la CLECT ont été maîtrisés par un dialogue efficace tout au long de l'année, renforcé par la participation active à la gestion des finances et à la préparation budgétaire 2017 de la communauté. La CCSI a ainsi pu porter la part communale du FPIC en 2016 (160K€), ce qui a allégé toutes les communes et permis une augmentation du coefficient d'intégration fiscale. Cette opération contribue à définir une DGF bonifiée pour la CCSI. Le risque sur la prise en charge du FPIC communal va cependant persister tous les ans.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 2 140 809.99€ se répartissent ainsi

Remboursement dette	289 829.79 €
Documents d'urbanisme	11 274.00 €
Frais d'études	1 470.60 €
Terrains nus	442 102.71€
Installations de voirie	29 998.56 €
Matériel bureau informatique	10 995.70 €
Mobilier	22 679.13 €
Travaux	995 841.22 €
Dont :	
- Réfection sol gymnase	45 028.50 €
- Préau Chaponval	4 440.00 €
- Réfection toiture Maison de l'Ile	31 529.17€
- Mise en sécurité mur Office du Tourisme	15 150.00€
- Travaux Hôtel de ville	521 413.51€
- Travaux église	44 504.28€
- Travaux de voirie et EP	108 869.10 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont d'un montant de 787 891.53 €

Les recettes d'investissement d'un montant total de 2 140 809.89 € se répartissent ainsi

Subventions	202 389.22 €
Subventions région IDF	94 917.88 €
Subventions département VO	69 884.98€
Autres recettes (Amendes de police)	12 661.36 €
Dotations	899 774.60 €
Taxe locale d'équipement	15 400.69€
Taxe d'aménagement	6 468.64€
Excédents de fonctionnement capitalisés	877 905.27€

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont d'un montant de 605 847.55 €

Il est demandé au Conseil municipal d'Auvers-sur-Oise,

- **DE CONSTATER** pour la comptabilité de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.
- **D'ARRETER** les résultats tels qu'ils sont résumés dans le corps de la délibération et dans le document annexé aux présentes.